

RCS : NEVERS
Code greffe : 5802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NEVERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00166
Numéro SIREN : 802 910 596
Nom ou dénomination : 2 L

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2019 sous le numéro de dépôt 1360

Désignation de l'entreprise SAS 2 L Néant *

Adresse de l'entreprise LES SENAULTS 58380 LUCENAY-LES-AIX

Numéro SIRET* 8 0 2 9 1 0 5 9 6 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 Durée de l'exercice précédent*

				Exercice N clos le 31/12/2016		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012			
	{ Fonds commercial*					
	{ Autres*	014	016	2 500	2 500	
	Immobilisations corporelles*	028	030			
	Immobilisations financières* (1)	040	042			
	Total I (5)	044	048	2 500	2 500	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*					
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés*	068	070		
		{ Autres* (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	2 407	2 407	
Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	2 407	2 407	
	Total général (I + II)	110	112	4 907	4 907	

				Exercice N NET 1	
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		5 000	
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131)		
	Report à nouveau	134		(103)	
	Résultat de l'exercice	136		11	
	Provisions réglementées	140			
		Total I	142		4 907
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169)		
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176			
	Total général (I + II + III)	180		4 907	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2 L

Néant *Exercice N clos le
31/12/2016**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210			
	Production vendue	{ biens services*	et livraisons	215		214			
			intracommunautaires	217		218			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires.)					222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production					224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	(11)	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243		
	Rémunérations du personnel*						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements*						254		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260					262		
Total des charges d'exploitation (II)						264	(11)		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	11		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						(III)	280	
	Produits exceptionnels						(IV)	290	
	Charges financières						(V)	294	
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348					(VI)	300	
	Impôts sur les bénéfices*						(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	11		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	11	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles*						322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)						324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-c/s d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)		249			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Dont divers	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987		342		
		Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989				
		ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990				
		ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350		
		Créance due au report en arrière du déficit						346	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)						655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352 11	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :						356		
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370 11	372	

Sur Lr

2 L
les Senaults
58380 Lucenay-les-Aix

Objet : Non respect du dépôt des comptes annuels 2016

Nevers, le 11/09/2018

Madame, Monsieur,

Votre société n'a pas déposé ses documents comptables annuels, relatifs à l'exercice clos au 31/12/2016. Les articles L 232-21, L 232-22 et L 232-23 du Code de Commerce selon le statut de votre entreprise rendent obligatoire le dépôt des comptes annuels de votre société au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers dans le mois qui suit l'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale des actionnaires ou dans les deux mois lorsque ce dépôt est effectué par voie électronique.

Vous voudrez donc bien procéder à ce(s) dépôt(s) **dans les quinze jours** en nous adressant les pièces suivantes signées et certifiées conformes sans agrafes :

Déposez vos comptes en ligne en toute sécurité sur www.i-greffes.fr.

- 1 exemplaire des comptes annuels (bilan actif/passif, compte de résultats avec annexes)
- 1 exemplaire de la proposition du résultat soumise à l'assemblée
- 1 exemplaire de la résolution d'affectation votée
- 1 exemplaire du rapport du commissaire aux comptes (uniquement pour les SA et certaines SAS)
- Le cas échéant, les comptes consolidés, le rapport de gestion...etc.
- le coût du dépôt, soit 48.96 euros (par exercice) par chèque à l'ordre du GTC de Nevers.

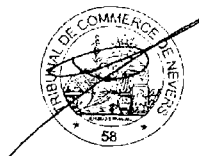
En cas de refus d'approbation des comptes annuels, une copie de la délibération de l'assemblée doit être déposée au greffe dans le même délai.

Si vous le souhaitez, un rendez-vous peut vous être donné avec un Juge chargé de la prévention des Entreprises qui pourra vous aider à vous orienter au vu des difficultés éventuelles rencontrées par votre entreprise au 03.86.61.06.71.

Passé ce délai, le Président du Tribunal de Commerce pourra être amené à rendre une ordonnance d'injonction d'effectuer ce dépôt sous astreinte par jour de retard. De plus, toute infraction à cette obligation est passible d'une amende de 1500 euros, pouvant être portée à 3000 euros en cas de récidive. Enfin, la société qui s'abstient de déposer ses comptes prend le risque d'être affectée dans sa cotation auprès de la Banque de France et des organismes d'assurance-crédit.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Greffier SELARL Pierre-Emile DUNOYER



SAS 2 L
Au capital de 5 000 €
Les Senaults
58380 LUCENAY LES AIX
RCS NEVERS 802 910 596

APPROUVÉ
29 MARS 2016
GRANDS JURY
DE COMPTES

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE D'APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 31/12/2016

L'an deux mil dix-sept,
le 15 avril,
à 14 heures,

Les associés de la SAS 2 L dont le siège social est sis à Les Senaults 58380 LUCENAY LES AIX, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation régulière de la gérance au dit siège.

L'assemblée est présidée par M. LEGER Bertrand, président.

Le Président constate que sont présents ou représentés :

- M. LEGER Bertrand, propriétaire de 250 parts numérotées de 1 à 250 inclus,
- Mme LEGER Karine, propriétaire de 250 parts numérotées de 251 à 500 inclus.

Le Président constate que l'assemblée est composée de tous les associés représentant la totalité du capital social et déclare que ladite assemblée peut valablement délibérer sur les questions écrites à l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'Article L.223-19 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Approbation des conventions visées à l'Article L.223-19 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes courants d'associé.

Le Président donne lecture du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions.

La discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant la présence de l'intégralité des associés, approuve le mode de convocation des associés et renonce à faire valoir la nullité de l'assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve le rapport de gestion de la gérance et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 qui se soldent par un résultat bénéficiaire de 11,65 € et donne à la gérance quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

B.L. K

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés décide d'affecter le bénéfice de 11,65 € de la manière suivante : affectation au compte report à nouveau.

Distribution au titre de ces derniers exercices

Exercices	Nombre de parts	Dividende par part	Dividendes distribués		Montant éligible à l'abattement de 40 %
			LEGER Bertrand 250 parts	LEGER Karine 250 parts	
2015	500	0 €	0 €	0 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, mentionnant l'absence de conventions visées à l'Article L. 223-19 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes courants d'associés tels qu'ils se présentent à la clôture de l'exercice :

- Compte courant de M. LEGER Bertrand : 0,00 €
- Compte courant de Mme LEGER Karine : 0,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé, après lecture, par tous les associés présents.

M. LEGER Bertrand
Président



Mme LEGER Karine
Directeur Général



SAS 2 L
Au capital de 5 000 €
Les Senaults
58380 LUCENAY LES AIX
RCS NEVERS 802 910 596

EXTRAIT
PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
D'APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 31/12/2016

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés décide d'affecter le bénéfice de 11,65 € de la manière suivante : affectation au compte report à nouveau.

Distribution au titre de ces derniers exercices

Exercices	Nombre de parts	Dividende par part	Dividendes distribués		Montant éligible à l'abattement de 40 %
			LEGER Bertrand 250 parts	LEGER Karine 250 parts	
2015	500	0 €	0 €	0 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le 15 avril 2017,
Certifié conforme par le président,
M. LEGER Bertrand

